

Décision

Générale

colonial

Décision n° 571 du 19 mai 1961 :

n° 571

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à passer à Rognac, rue des Borys (Bouches-du-Rhône), est accordée à M. Liecioni René, instituteur du 9e échelon. M. Liccioni René (indice net 380 – groupe II) qui voyagera accompagné de son épouse et de ses trois enfants (Michèle 15 ans, Roger 13 ans, Sylvie 3 ans) quittera Djibouti par avion le 2 juin 1961 A l'issue de son congé M. ILäccioni René regagnera son poste dans: les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable sur le budget local, exercice 1961.